# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Risques Urbains et Habitat Direction du Renouvellement Urbain

et de la Cohésion Sociale Tél. 04 94 36 83 50

Fax. 04 94 36 83 82

habitat@majrie/toulon.fr

Visa de Madame Vanessa VUITTON
Directeur du Ranguvellement Orbain et de la Cohésion Sociale

Visa de Monsieur Vincent BUSNEL DGA Aménagement et Développeme

Visa de Monsieur Luc de SAINT-SERNII Adjoint délégué à l'Habitat Durable

**DECISION MUNICIPALE N° 03-2023** 

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE L.511-16

DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

**DECISION** 

D'EXECUTER DES TRAVAUX D'OFFICE

IMR N°2169/2023

IMMEUBLE SIS A TOULON (VAR), 4, rue de la Comédie,

Cadastré CO N°0307

Le Maire de TOULON, soussigné, **DECIDE**, qu'en application de l'article L.511-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, il y a lieu d'exécuter d'office les travaux de réfection de l'immeuble sis à TOULON (VAR), **4, rue de la Comédie**, cadastré **CO N°0307** tels que prescrits aux copropriétaires par l'arrêté de mise en sécurité du 13 juin 2023.

Vu la réponse par courriel du syndic en date du 22 juin 2023 faisant état de la carence de la copropriété dans l'exécution des mesures définitives.

ATTENDU que le Technicien du Service Risques Urbains et Habitat a constaté le 26 juin 2023 la non-exécution des travaux prescrits.

Il y a lieu d'effectuer d'office les mesures ci-dessous :

- Réfection du mur de refend en rez-de-chaussée de l'immeuble suivant prescriptions d'un bureau d'étude structures.

Le coût de ces travaux, des diagnostics complémentaires, des études et du suivi des travaux sera répercuté sur les copropriétaires, conformément aux dispositions des articles L511-2 IV et L.543-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La présente décision sera notifiée aux copropriétaires et au syndic, à savoir :



### Copropriétaires:

Monsieur Michel GIANNI 142, chemin des Myrthes 83500 LA SEYNE SUR MER

Madame LAMECHE Saadia 130, avenue d'Estienne d'Orves 83200 LE REVEST

Messieurs MACARIO et MACCOTA 27, rue Victor Micholet 83000 TOULON

Mairie de TOULON Avenue de la République CS 71407 83056 TOULON CEDEX

Madame Krystel ODONE Immeuble de Monaco 2, rue Monte Carlo 83200 TOULON

Monsieur Laurent VACCARETI Villa 36 686, avenue Groignard 83200 TOULON

### Syndic:

AGENCE CITYA ESTUBLIER Madame Maureen LATERRADE 129, avenue Colonel Fabien BP CS 81136 83058 TOULON CEDEX

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE

1 2 JUIL. 2023

Madame Josée MASSI
Maire de TOULON

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue jean racine CS 40 510. 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89. et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa réception.

Publié le : 13 JUIL 2023 Transmis au contrôle de légalité le : 13 JUIL 2023



## Acte à classer

#### 032023SRUHDRUCS

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Conforme

Identifiant FAST:

ASCL 2 2023-07-13T15-26-16.00 (MI246399436)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230712-032023SRUHDRUCS-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 03-2023 - SERVICE RISQUE

ET HABITAT - DECISION D'EXECUTER DES TRAVA

IMR 2169/2023 4 RUE DE LA COMEDIE TOULON

Date de décision :

12/07/2023

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte:

SRUH DRUCS DECI 03-2023 12 07

Multicanal: Non

2023.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

TOUS

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 13/07/23 à 15:26 Date 13/07/23 à 15:26

Par <u>DUPONT ID Stéphanie</u> Par <u>DUPONT ID Stéphanie</u>

Accusé de réception

Date 13/07/23 à 15:32